

# “Le projet Geens va ajouter DE LA VIOLENCE À LA SOCIÉTÉ”

► Vers la fin des juges d'instruction? La juge bruxelloise Anne Gruwez ne mâche pas ses mots : “La justice perd son caractère humain”

► Le dernier rapport *Jalons pour un nouveau Code de procédure pénale* rédigé par les experts du ministre de la Justice préconise de faire disparaître la fonction de juge d'instruction au profit de celle de juge de l'enquête.

Comprenez que l'enquête elle-même, l'instruction judiciaire reviendrait aux procureurs du Roi et que le juge de l'enquête n'aurait à l'avenir plus le pouvoir que de la surveiller... de loin.

Le juge d'instruction symbolise, pour nombre d'entre nous, l'indépendance de la Justice. Pas pour les experts de Koen Geens qui prétendent que le cumul de la fonction de juge et de chef d'enquête ne conduirait pas le juge d'instruction à une parfaite neutralité, impartialité. La DH a demandé son avis sur la question à la juge d'instruction bruxelloise, Anne Gruwez.

**Que pensez-vous de cette mesure préconisée par les experts de M. Geens ?**

“Vous dépouillez le juge d'instruction de tout ce qu'il pouvait

avoir comme autorité naturelle de gardien de la paix dans une société dont on peut quand même estimer qu'elle est de plus en plus violente. Vous ajoutez à cette violence en supprimant le tampon entre le procureur et l'avocat qui se retrouveront seuls face à face.

La Justice perd son caractère humain, perd de sa capacité à la compassion, faute d'interlocuteur. Compte tenu de ce qui est proposé par les experts du ministre, il est évident qu'il n'y avait pas de juge d'instruction parmi eux. Les experts présentent un travail éthéré de penseurs en chambre ou alors de juriste d'un tel niveau de spécialisation que 90 % de la population ne peut pas se retrouver dans leurs réflexions. Il ne pouvait y avoir, dans ce panel, un avocat de quartier.”

**Justement, cela changera quoi dans les faits pour ces 90 % de citoyens ?**

“Primo, si le citoyen n'a pas un avocat, il n'y aura personne pour le représenter ou le défendre face au système judiciaire. Secundo, le

citoyen ne pourra plus introduire lui-même de plainte auprès d'un juge d'instruction. Tertio, le citoyen n'aura tout court plus accès au juge d'instruction; il ne pourra plus lui écrire, attirer son attention sur un problème qu'il pourrait avoir. Quand on regarde des feuillets américains comme Perry Mason, on voit que sans un avocat qui dispose de larges – et peut-être coûteuses – possibilités d'investigations, vous n'avez pas accès au procès. Si c'est cela qu'on veut, je dis que cela manque de contacts humains. C'est éthéré.”

**Pouvez-vous développer ?**

“Monsieur Geens a-t-il conscience de l'imagination et de la patience que développe le juge d'instruction pour trouver la solution adéquate à telle ou telle situation qui trouble l'ordre public ? En confiant cette responsabilité au parquet du procureur du Roi, il remplace l'imagination par des directives, par le prescrit de la politique criminelle.”

**Confier le pouvoir d'enquête aux parquets ne serait donc pas gage de plus de neutralité comme l'estiment les experts de M. Geens ?**

“Le parquet n'est pas indépendant, il est un et indivisible et agit comme une armée obéissant à un chef qui prend des directives. Le parquet n'est pas composé d'entités personnelles libres dans ses réflexions et ses agissements pourvu qu'ils soient motivés. On ne peut rien imposer au juge d'instruction. Au parquet, bien. La politique pénale ne va plus être celle d'un homme face à un homme mais d'un système face à un homme.”

**Quel conseil donneriez-vous à M. Geens ?**

“De mettre au moins un juge d'instruction dans son petit panel qui étudie la fonction du juge d'instruction. Cela me paraît évident et je ne comprends pas comment on peut confier à des chercheurs la question de réformer une profession qui existe sans convier les praticiens autour de la table. Léopold I<sup>er</sup> a dit aux membres du congrès national : vous avez bien mal traité la monarchie qui n'était pas là pour se défendre. Ici, Monsieur Geens, vous avez bien mal traité l'instruction qui n'était pas là pour se défendre.”

Interview > D. Ha.

“M. Geens remplace l'imagination par des directives”